

L'an deux Mil Onze, le VINGT DEUX Août, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 16.08.2011

Nombre de conseillers en exercice : 08

PRESENTS : CHABRIER Christian, Mmes MASSON Chantal et DONZEL Maryse,

REPRESENTES : BARRUCAND Pierre, POCHAT-COTTILLOUX Gilles

ABSENTS et EXCUSES : Mme MARTEL-JON Sandrine, AVET-FORAZ André

A été élue secrétaire : DONZEL Maryse

1. VIREMENT DE CREDIT - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2011 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédit ci-après :

➤ Investissement - Dépenses :

- 2315 Install, mat et outill. Techniques	+ 52 000.00 €	
- 1641 Emprunts en Euros	+ 132.30 €	
- 21531 Réseaux d'adduction d'eau		- 52 132.30 €
	<hr/>	<hr/>
	+ 52 132.30 €	- 52 132.30 €

➤ Exploitation - Dépenses :

- 701249 Reversement agence de l'eau Redevance Pollution	+ 1 005.00 €	
- 706129 Reversement agence de l'eau Redevance Modernisation	+ 1 395.00 €	
- 022 Dépenses imprévues		- 2 400.00 €
	<hr/>	<hr/>
	+ 2 400.00 €	- 2 400.00 €

2. TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DE LA BALME DE THUY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en conformité des captages d'eau potable, la collectivité de LA BALME DE THUY a confié à SED 74 la conduite d'opération pour la mise en œuvre des travaux de protection des sources conformément à l'arrêté préfectoral correspondant. Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'avancement de ce dossier. Le SMDEA a donné son accord de financement sur le dossier déposé.

Le montant estimé des travaux s'élève donc à **64 745 euros H.T**, arrondi à **65 000 euros H.T**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **ADOPTÉ** le programme de travaux de mise en conformité des captages ainsi que les coûts correspondants - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux dans le cadre de l'enveloppe prévisionnelle présentée ci-dessus (65 000 € HT) - après consultation le marché est attribué à l'**entreprise ROUDET pour un montant 43 056.28 € HT soit 51 495.31 € TTC** - **RAPPELLE** que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au **chapitre 23 - article n° 2315 Immobilisation en cours du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2011**.

3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - Renforcement du réseau d'eau potable sous la Route du Château - Adoption du projet

Monsieur Le Maire expose l'intérêt de réaliser ces travaux en coordination avec les travaux d'enfouissement des réseaux secs. Ces travaux permettront de remplacer la conduite vétuste afin d'améliorer le réseau d'alimentation en eau potable au lieu-dit de CHARVEX. Le coût global de réalisation est estimé à **119 584.75 €**, toutes taxes et honoraires inclus. **Maître d'œuvre : Cabinet PROFILS ETUDES**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : **APPROUVE** le projet dressé par le **Cabinet PROFILS ETUDES - PREND ACTE** du coût global de l'opération montant à **119 584.75 €**, toutes taxes et honoraires inclus - **SOLLICITE** l'inscription de cette affaire au prochain programme subventionné du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA).

4. PROGRAMME « COUPES DE BOIS POUR L'EXERCICE 2012 »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS relative au programme des « **coupes de bois pour l'exercice 2012** ».Le Conseil Municipal, après délibération : **APPROUVE** cette proposition - **DEMANDE** que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées sur le tableau joint à la proposition.

5. PROGRAMME « VENTE ET EXPLOITATION GROUPEE POUR L'EXERCICE 2012 »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS de procéder à la mise en vente de ces bois dans le cadre d'un dispositif de **vente et exploitation groupée**. Le Conseil Municipal, après délibération : **APPROUVE** cette proposition - **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention d'exploitation groupée.

6. VOTE DE SUBVENTION 2011 « THÔNES BASKET »

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la demande de Subvention de l'Association « Thônes Basket ».Après examen, le Conseil municipal vote la subvention suivante :

THÔNES BASKET 150.00 €

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 23 Août 2011

Le Maire